



D.2020.08.26.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 26 Août 2020

2 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le vingt six août à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, le bureau est composé du Président, de 4 vice-Présidents et de cinq membres issus du Comité Syndical.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-4 et L5211-2 du CGCT, les vice-présidents et les membres du bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical.

Il rappelle également que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection des quatre vice-présidents, ainsi qu'à celle des membres du bureau.

Le Comité Syndical :
Vu le procès-verbal des opérations électorales,
Vu le résultat des scrutins,

ARTICLE 1 : PROCLAME élus, en qualité de vice-présidents du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine :

- 1^{ER} Vice-Président : Christophe LUBAC
- 2^{ème} Vice-Président : Thierry SUAUD
- 3^{ème} Vice-Président : Denis BACOU
- 4^{ème} Vice-Président : Grégoire CARNEIRO

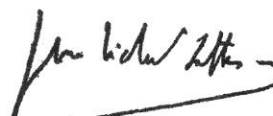
ARTICLE 2: PROCLAME élus, en qualité de membres du Bureau du Syndicat mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine :

- Sacha BRIAND
- Joseph CARLES
- Dominique FAURE
- Philippe PERRIN
- Karine TRAVAL-MICHELET

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,



Jean-Michel LATTES